

CONVENTION DE PARTENARIAT Hiver 2025/2026

ENTRE :

1/ La société SNCF VOYAGEURS - DIRECTION TER AUVERGNE-RHONE-ALPES, ayant son siège 116, cours Lafayette 69003 LYON,
Représentée par Alexandre RICHARDOT, Responsable Développement commercial,
Ci-après dénommée « TER AURA ».

2/ L'Office de Tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc, 43 rue du Mont-Blanc 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS,
Représenté par Jean-Marc PEILLEX, Président, et dénommé ci-après l'OT de Saint-Gervais.

3/La société S.T.B.M.A., ayant son siège au 4383 route du Bettex, 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS,
Représentée par Madame Oriane Tian, Responsable Développement commercial,
Ci-après dénommée « La STBMA »

Il a été convenu et défini ce qui suit :

En préambule

Dans le cadre d'une campagne de communication inspirationnelle, **TER Auvergne-Rhône-Alpes** s'est rapproché de la destination **Saint-Gervais Mont-Blanc** dans l'idée de développer un partenariat. Les objectifs principaux sont :

- Donner de la visibilité à la destination et accroître sa notoriété
- Augmenter la fréquentation sur le réseau TER AURA vers Saint-Gervais

Dans ce contexte, la STBMA, gestionnaire du Domaine Skiable de Saint-Gervais propose de monter un partenariat sur la saison d'hiver.

1. Offres hiver

1.1. Ouvertures des remontées mécaniques hiver 2025/2026

A moins de 3h de Lyon en TER, Saint-Gervais Mont Blanc est une porte d'entrée principale du Domaine Evasion Mont-Blanc qui totalisent 445 km de pistes de ski.

- Dates d'ouvertures prévues : du 13 décembre 2025 au 6 avril 2026

1.2. Offre de la STBMA

La STBMA propose de faire une promotion sur le forfait de ski Evasion Mont Blanc 1 jour et 2 jours vendus l'hiver aux voyageurs TER AURA et Léman Express.

OFFRE : 10% de réduction, cumulables avec toutes les promotions (réduction famille, promotions 1^{ère} neige et ski de printemps).



Pour bénéficier de cette offre, les voyageurs TER AURA ou Léman Express doivent présenter leur justificatif de transport (formats billets : papier ou digital) aux caisses des télécabines de Saint-Gervais Mont-Blanc.

2. Communication

2.1 Moyens de communication mis à disposition par l'OT de Saint-Gervais et la STBMA

Afin de communiquer sur l'offre, l'OT de Saint-Gervais et la STBMA proposent :

- Page dédiée pour la promotion de l'offre TER et Illico PROMO sur le site internet du domaine skiable et sur celui de l'OT de Saint-Gervais.
- Campagnes sponsorisées sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram)
- Campagnes d'emailings ciblés auprès de la base de contact clients du domaine skiable
- Offre de forfaits pour l'organisation de jeux concours
- Diffusion de contenu pour la promotion de l'accès au domaine skiable en train sur les écrans des gares de télécabines

NB : l'OT de Saint-Gervais et la STBMA souhaitent aussi promouvoir l'aspect environnemental et l'écomobilité via ce partenariat.

2.2 Moyens de communication mis à disposition par TER AURA

TER AURA met en place une campagne inspirationnelle vers les destinations touristiques desservies par son réseau. Pour la destination Saint-Gervais Mont-Blanc, les actions de communication prévues sont :

- Création d'une page spécifique pour Saint-Gervais, avec mise en avant tout au long du partenariat.

- Diffusion d'animations sur nos écrans (Gare de la Part-Dieu) *dimension 1080x1920 px.*
- Promotion sur les réseaux sociaux (X, Facebook, Instagram, TikTok) :
 - Cross-post potentiel (concours ou réel en immersion dans la station)
 - Concours pour gagner des forfaits ou autre activité sur place, éventuellement durant la Fête des Lumières de Saint-Gervais
- Création de Stories tout au long de la campagne :
 - Offre de -10 % sur les forfaits journaliers (ou autre tarif) sur présentation d'un billet TER
 - Accès au Valléen : trajet gare → station de ski
 - Story « On fait quoi ce week-end ? »
- Envoi de deux mails : un dédié et une mention dans un mail promotionnel.

3. Durée de la convention

La présente convention est signée pour la saison d'hiver 2025/2026.

Cette convention ne pourra être renouvelée par tacite reconduction.

4. Application de la présente convention

La Responsable Commerciale de la STBMA et la responsable développement commerciale TER AURA ont en charge l'exécution de la présente convention.

Fait à Lyon,

le .../.../2025,

Pour la STBMA Oriane TIAN Responsable Développement commercial	Pour l'Office de tourisme de Saint-Gervais Mont-Blanc Jean-Marc PEILLEX Président	Pour TER AURA Alexandre RICHARDOT Responsable Développement commercial
--	---	--